



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Strasbourg.eu
eurométropole

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 24 novembre 2021

Réserves naturelles nationales : la préfecture du Bas-Rhin désigne la Ville de Strasbourg gestionnaire de la réserve naturelle de la Robertsau et de la Wantzenau

La réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de La Wantzenau a été créée le 29 juillet 2020.

Afin d'assurer la gestion de cette nouvelle réserve, la Ville de Strasbourg a déposé en mai 2021 une candidature qui a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du comité consultatif de cette réserve. Ce comité, dont la fonction est de donner son avis sur le fonctionnement et la gestion de la réserve, est composé d'élus locaux, de représentants de propriétaires et d'usagers, d'association de protection de l'environnement et de représentants de l'État.

Au vu de cet avis et de l'expérience de la Ville de Strasbourg en la matière, la préfecture du Bas-Rhin a désigné la Ville de Strasbourg gestionnaire de la réserve naturelle de la Robertsau et de la Wantzenau.

Cette désignation a été formalisée par la signature de la convention de gestion de la réserve naturelle de la Robertsau le 23 novembre 2021 à l'étang du Karpfenloch entre la secrétaire générale adjointe et la maire de la Ville de Strasbourg, madame Jeanne Barseghian.

La Ville de Strasbourg est maintenant gestionnaire de l'ensemble des réserves naturelles strasbourgeoises que sont l'île du Rohrschollen, Neuhof / Illkirch et la Robertsau.

La prochaine étape est la production par le gestionnaire d'un plan de gestion de la réserve naturelle.

Cette gestion est soutenue par l'État à hauteur de 130 000 euros au titre d'une dotation annuelle de fonctionnement. Cette dotation permet de couvrir environ 70 % des besoins de financement du gestionnaire pour assurer les missions qui lui sont confiées.

La création de la réserve naturelle de la Robertsau vient s'ajouter aux sept réserves d'ores et déjà existantes sur le territoire du département du Bas-Rhin qui abrite 40 % des réserves présentes dans la région Grand Est. Elle participe également aux objectifs du gouvernement, dans le cadre de sa stratégie nationale pour les aires protégées 2030, de développer le réseau de ces aires dont font partie les réserves naturelles nationales.